

5^c Journal du Lot 5^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Conflit avec le Vatican. — La loi de deux ans. — L'enlèvement des Christs au Sénat. — L'affaire Dreyfus. — Les incidents de Ploërmel.

A la Chambre, le grand débat de vendredi sur le conflit avec le Vatican n'a abouti qu'à un vote de confiance et d'approbation pour les actes du gouvernement. Un groupe de députés de la gauche voulaient une accentuation de la politique cléricalle à l'occasion de la rupture avec le pape; ils voulaient surtout l'annonce ferme d'abord que le nonce recevrait ses passe-ports et ensuite que le Concordat serait dénoncé. M. Combes ne pouvait aller jusque là soit à cause des divisions qui se seraient produites dans le Cabinet, soit à cause des motions très prudentes du groupe le plus modéré des gauches; la démission du ministre aurait suivi. Mais le président du Conseil promis qu'en janvier ou février il accepterait de prendre parti sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et tout le monde a compris la valeur et le sens de pareilles déclarations.

Lundi les intransigeants de l'anticléricalisme ont été consolés par la déclaration d'urgence d'une proposition de loi qui désaffecte le Sacré-Cœur de Montmartre. On se souvient qu'en 1873 la France était gouvernée par une assemblée monarchique et cléricalle; les Jésuites qui dominaient alors, firent déclarer officiellement par les députés de Versailles d'abord que la Gaule était repentante et ensuite qu'un monument de pitié serait bâti et consacré à la dévotion chère au cœur d'Ignace de Loyola et de Marie Alacoque. M. Vallé a appuyé la proposition de loi.

Mardi et jeudi a été continuée la discussion générale de la loi de deux ans; un beau discours a été prononcé à cette occasion par le rapporteur M. Berteaux; c'est un exposé très complet du projet soumis à la Chambre et on y trouve une critique très ingénieuse de tous les systèmes militaires successifs de 1789 à nos jours. L'Assemblée, par son attitude et ses applaudissements, a clairement exprimé qu'elle était résolue à se conformer dans l'ensemble aux indications du rapporteur. A une grosse majorité, l'urgence a été votée et lundi commencera la discussion des articles.

Haute dépendant très étroitement de l'opinion des conseils locaux.

L'affaire Dreyfus, que le secret des délibérations de la chambre criminelle protégeait depuis quelque temps contre toute indiscrétion bruyante, vient d'entrer dans une phase nouvelle pour les esprits encore rebelles à toute critique un peu délicate des faits.

Un officier, archiviste au 2^e bureau, a été incarcéré au Mont Valérien pour avoir employé une somme de 25.000 fr., lors du procès de Rennes, à suborner certains témoins. Et on annonce qu'une enquête bien menée aurait fait découvrir d'autres complicités dans l'Etat-major de cette époque. Evidemment cette découverte aura un grand retentissement, d'autant que la Cour de Cassation ne semble pas disposée à laisser tomber encore une fois dans le domaine de la légende, les faits les plus probants, de l'innocence de Dreyfus et de la culpabilité des officiers complices d'Estherazy.

Disons cependant, que depuis longtemps cette corruption, cette subornation de témoins, était soupçonnée par tous ceux qui avaient suivi de près les événements de l'époque héroïque. La machination de la déposition Czernuski surtout, laissait bien l'impression que tout avait été machiné au ministère de la guerre même, par les survivants et continuateurs de la coterie scélérate qui avait évolué sous la conduite d'Henry.

Le conseil de guerre de Tours a acquitté les cinq officiers poursuivis pour avoir refusé leurs concours aux opérations de police dirigées contre les congréganistes de Ploërmel. Un précédent conseil de guerre, siégeant à Nantes, avait été moins facile; ayant retenu de l'accusation, sinon le refus formel d'obéissance, tout au moins la désertion de poste, il avait condamné à la prison, mais ce jugement avait été cassé par le conseil de révision.

En comparant ce résultat avec les mille autres produits par la justice militaire, se fortifiera dans le pays, l'impression que les conseils de guerre ne sont plus que des tribunaux de caste, extrêmement doux pour les officiers et volontiers sévères aux soldats. On songera que pour des cas de conscience, plus sérieux que ceux invoqués par les officiers de Ploërmel, des soldats ont été condamnés à des cinq et dix ans de prison. Et l'idée viendra fatalement, qu'au XX^e siècle, la démocratie se doit à elle-même de faire disparaître les tribunaux de classe qui ne sont et ne peuvent être que des instruments de privilège.

A L'ÉTRANGER

Au Maroc. — Massacres en Arménie. — La guerre Russo-Japonaise.

Au Maroc, un incident vient de se produire, qui va permettre à la France de mettre à profit les clauses de l'accord franco-anglais.

Un citoyen américain en tourisme a été surpris par une bande de brigands organisés; le chef veut bien rendre le prisonnier, mais contre finances et sous la réserve que le gouvernement de M. Roosevelt interviendra auprès du sultan pour apaiser sa colère de souverain non obéi. Il va sans dire que les Yankees n'acceptent pas ces conditions et une flotte est déjà arrivée à Tanger pour exiger la reddition immédiate du citoyen prisonnier. Les agences annoncent que le représentant de la France a été sollicité d'intervenir et il faut espérer que ce sera là un acte précis, marquant bien notre nouvelle position de conseiller-obligé auprès du sultan du Maroc.

En Arménie, il y a eu un réveil des atrocités musulmanes à l'égard des populations chrétiennes. Dans le Sassoun, on parle de 21 villages détruits et de milliers de personnes violées et massacrées sous l'assaut combiné des Kurdes, des Hamidiés et des réguliers du sultan; il est à craindre que les tueries de 1895-96 ne recommencent.

M. de Pressensé annonce que le ministre des affaires étrangères de France, va prendre l'initiative d'une démarche

internationale pour avertir la Porte des responsabilités qu'elle encourt devant les signataires du traité de Berlin.

La guerre en Extrême-Orient se poursuit avec des chances de plus en plus défavorables aux Russes. Une victoire importante a été gagnée sur les confins de la Mandchourie par la seconde armée japonaise. Kin-Tchéou a été pris et près de 80 canons russes sont tombés entre les mains des jaunes. Il semble que l'opération a été rude puisque les vainqueurs accusent 4.000 tués et que les vaincus n'osent publier le récit officiel de la bataille.

La troisième armée japonaise groupée aux îles Elliot, a été débarquée à Takou-Chan; on n'en sait pas le chiffre, mais les Japonais paraissent bien avoir déjà maintenant 200.000 hommes au moins sur le théâtre de la guerre. Sans doute, quelques milliers sont employés à l'investissement de Port-Arthur, mais le gros marche sur Liao-Yang et il est à prévoir qu'une rencontre décisive ne tardera pas à se produire.

LE FURETEUR

LA LOI DE DEUX ANS

Qui donc, à l'heure actuelle, oserait encore demander en ce qui concerne la loi militaire, le maintien du *statu quo*? Qui donc voudrait nous faire conserver la loi de 3 ans? Personne, assurément. Ceux qui ne veulent pas de la loi de 2 ans, proposent la suppression d'une seule année de service avec certaines modifications, mais la loi de 3 ans est condamnée par tout le monde. Il faut avouer que ce n'est que justice. En la votant, on avait voulu, par la disparition du volontariat, rétablir l'égalité du service militaire, mais grâce aux dispenses qu'elle contenait, les fissures par lesquelles les privilégiés ont passé ont été telles que bientôt il y eut presque la moitié des jeunes gens ne faisant que dix mois de service. Il y a eu, nous retenons ce chiffre cité par M. Berteaux dans le très intéressant discours qu'il vient de prononcer, 66.000 dispensés, si bien que dans l'infanterie 46 % des soldats font actuellement trois années de service et 54 % ne font que dix mois Et, naturellement, les soutiens de famille ne formaient qu'une petite fraction des dispensés; le poids des obligations militaires pesait surtout sur les enfants du peuple, sur les fils des petits cultivateurs, des petits commerçants, des ouvriers.

Est-il juste que les jeunes gens qui ont eu la bonne fortune de recevoir une instruction plus élevée que les autres, soient tenus à une durée moindre du service militaire? On n'oserait pas le soutenir, mais on invoquerait, pour excuser ce favoritisme la nécessité de ne pas porter atteinte aux hautes études; mais, aujourd'hui, toutes les sommités du monde scientifique et littéraire sont, au contraire, unanimes à reconnaître qu'il y a intérêt à protéger les hautes études contre l'invasion de ceux qui ne s'y adonnaient que pour éviter une partie du service militaire. Donc, plus de dispenses, l'égalité du service pour tous. La loi que le Parlement se prépare à voter est une loi d'égalité et de justice; c'est ce qui fait qu'elle est si bien accueillie par le pays.

MOTS DE LA FIN

Une jeune fille et son fiancé se présentent devant le maire.

Celui-ci pose la question d'usage: Consentez-vous, etc., etc.

Le fiancé, énergiquement, répond: « Non ! »

Le magistrat d'un ton sévère: — Pourquoi avez-vous attendu jusqu'à présent pour refuser de vous marier ?

— Parce que vous êtes la première personne qui me demande mon avis.

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

M. LE SUBSTITUT

Petit, mais bien né, M. le Substitut se pique volontiers, quand on le pique, de donner raison au vieux proverbe: « dans les petits pots sont les fins onguents. » Et, en fait, dame Nature l'a généreusement dédommagé de ce petit défaut — qui n'est qu'un défaut de taille — en le comblant de dons.

Jeune, élégant et décoré, M. le Substitut a tout ce qu'il faut pour plaire. On serait tenté de dire qu'il est né coiffé, mais est-il convenable de parler ainsi d'un magistrat à qui la toque sied si bien? D'ailleurs, et c'est chose facile, il suffira, si vous ne le connaissez déjà, que je vous présente à lui pour que lui-même vous en convainque. Il vous dira très simplement — notre jeune substitut est très simple — que sa petite étoile-gravée autour de celles qui éclairent l'horizon politique du Lot-et-Garonne. Car M. le Substitut est d'Agen même et il fut, par une longue tradition de famille aussi bien que par de hautes relations, prédestiné à la carrière judiciaire. A telle enseigne que, rappelé sous les drapeaux comme officier par M. le Ministre de la guerre pendant deux ans sur quatre qu'il devait passer à la Chancellerie — (je présume, le sachant homme de principes, qu'il voulait ainsi se familiariser avec cet autre adage *cedant arma toga*), il retrouva finalement sa véritable voie. Et ce détail explique plus d'un pourquoi que je devine: la fine moiche de notre substitut, cet air orléan et cette voix autoritaire non moins qu'autorisée de général-avocat, pardon d'avocat-général, qui fait trembler le Parquet et le Palais dans ses Assises.

Jaloux à bon droit d'un titre que justifie sa native dignité professionnelle, il sait, avec un tact exquis, être magistrat avant tout et bon enfant, ce qui fait dire en plaisantant qu'il compte autant de justiciables que d'amis.

Aussi craindrait-je de porter atteinte à son prestige en vous révélant autre chose qu'en tant que de besoin M. le Substitut devient le distingué délégué du T. C. F. et dans l'intimité, comme son nom est Adrien, le tout indulgent « Drérid ».

RÉMO.

Chambre des Députés

Séance du 2 Juin 1904 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre s'occupe de la proposition de M. Mirman tendant à étendre à toutes nos exploitations commerciales les dispositions de la loi de 1898, relative aux accidents du travail.

M. Berry demande le renvoi à la commission de cette proposition. M. Mirman s'y oppose et la motion est retirée.

L'urgence en faveur de la proposition est votée par 470 voix contre 71. Le 1^{er} article de la loi est voté après le rejet de plusieurs amendements déposés par les nationalistes.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE

La Chambre reprend la discussion de la loi de deux ans.

M. Bouhey-Alex invite la Chambre à voter une loi à la France qui donnera une force militaire considérable.

Le ministre de la guerre présente diverses observations sur des modifications faites par le Sénat, notamment au sujet des 23 et 13 jours. Il donne des explications sur les rengagements mais n'approuve pas les dévancements d'appel.

M. Jaurès prononce ensuite un éloquent discours par lequel il établit que la loi de deux ans donnera l'égalité militaire, ce que ne donnait pas la loi de 3 ans. Plus de dispenses, plus de privilèges, dit-il.

Il combat la proposition des armées de métier et conclut en invitant la Chambre à voter le projet de loi tel que l'a voté le Sénat. On gagnera ainsi un temps précieux, ce qui permettra de discuter immédiatement après le projet d'impôt sur le revenu.

M. Guyot de Villeneuve dépose une motion tendant à ce qu'il soit sursis à la discussion jusqu'à ce que le conseil supérieur de la guerre ait fait connaître son avis.

Cette motion combattue par le ministre, est rejetée par 355 voix contre 223.

Séance du 3 Juin 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre s'occupe de l'interpellation de M. Grosjean au sujet de la distribution qu'aurait fait un instituteur du Doubs à des élèves, d'un livre de M.

Hervé. Ce livre contiendrait des théories anarchistes, dit M. Grosjean; il demande que des mesures soient prises pour empêcher l'école de tomber dans l'internationalisme.

M. Buisson dit que ce n'est pas le procès du livre de M. Hervé qu'a fait M. Grosjean, mais le procès de l'école laïque; dans tous les cas, nul n'a le droit d'interdire un livre dans l'école, pas plus que d'en imposer un. M. Buisson demande à la Chambre de consacrer cette législation libérale et républicaine.

M. Gauthier (de Clagny) demande si le gouvernement entend laisser se poursuivre cette propagande antinationale.

M. Chaumié déclare qu'une enquête faite a appris que dans aucune école de France, le livre de M. Hervé n'a été distribué; affirmer le contraire est inadmissible. M. Chaumié déclare que le livre de M. Hervé doit être condamné.

M. le ministre accepte un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

M. Jaurès proteste contre cet ordre du jour qui est adopté par 488 voix contre 60.

Sénat

Séance du 3 juin 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion de la réforme des patentes.

M. Gourju parle sur les patentes des avocats et officiers ministériels; il voudrait que les avocats parvenus au terme de leur carrière puissent rester inscrits au barreau sans avoir à payer de patentes.

Cet amendement est repoussé.

Le Sénat passe à la discussion de la proposition de M. Gourju tendant à rendre l'Etat responsable des dommages causés au cours des troubles ou d'émeutes de Paris et de Lyon, dont il a la police.

M. Brunan, directeur des affaires départementales combat la proposition. La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les Russes à Ouen-San

Une batterie d'artillerie a été envoyée mercredi à Ouen-San. Les troupes coréennes ont abandonné Ham-Hseng, qui est maintenant occupé par 700 Russes.

Le général japonais Yamana, qui dirige la construction du chemin de fer de Séoul à Yi-Tjiou, a transféré son quartier-général à Chemulpo. Il pourra ainsi surveiller plus facilement le débarquement du matériel et sa réexpédition aux différents points situés au nord où se poursuivent ces travaux. Le nivellement est terminé sur une distance d'une quarantaine de kilomètres au nord de Séoul. Les ponts sont construits sur un parcours de 24 kilomètres. On compte atteindre Piang-Yang au commencement de décembre. Le bataillon du chemin de fer stationné jusqu'à présent près de Séoul, dans des casernements provisoires, partira prochainement plus au nord.

En Mandchourie

Télégramme du général Kouropatine à l'empereur, du 1^{er} juin: « Tout est calme du côté de Feng-Hoang-Tcheng. »

« La ville de Saimalza a été évacuée par les Japonais, le 31 mai. Elle est réoccupée par nos troupes. Nos patrouilles ont eu le 31 mai, dans le défilé de Laoline, à 14 kilomètres au sud de Suyan, une fusillade avec un détachement japonais composé de 2 compagnies et d'un demi-escadron. Nous avons eu un cosaque blessé. »

« Il n'y a aucun changement à Inkeou et à Aitchjou. »

La défense de Liao-Yang

Les Russes ont terminé la construction de onze forteresses à Liao-Yang, et ils les entourent de mines dans un rayon de quinze cents mètres environ

Le Sacré-Cœur

A propos de la dernière incartade de Pie X et de son secrétaire d'Etat, il est intéressant de publier la formule officielle du « Vœu national », telle qu'elle fut établie d'après les exigences de l'archevêque Guibert. Cette formule constitue la signification intrinsèque de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, consacré comme œuvre nationale par une loi de l'Assemblée nationale, le 24 juillet 1873. Cette loi n'a pas encore été abrogée.

« En présence des malheurs qui désolent la France, et des malheurs plus grands peut-être qui la menacent encore;

« En présence des attentats sacrilèges commis à Rome contre les droits de l'Eglise et du Saint-Siège et contre la personne sacrée du vicaire de Jésus-Christ;

« Nous nous humilions devant Dieu, et réunissant dans notre amour l'Eglise et notre Patrie, nous reconnaissons que nous avons été coupables et justement châtiés.

« Et pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pardon de nos fautes ainsi que les secours extraordinaires qui peuvent seuls délivrer le Souverain Pontife de sa captivité et faire cesser les malheurs de la France, nous promettons de contribuer à l'érection à Paris d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur de Jésus. »

Ne se croirait-on pas, en lisant cette formule, à l'époque de l'inquisition?

INFORMATIONS

Commission des Finances

Le Sénat, réuni dans ses bureaux, a renouvelé jeudi sa commission des finances. Ont été élus:

Premier bureau: MM. Boudenoot, Saint-Germain et Cuvinat.

Deuxième bureau: MM. Magnin, Denis, Maxime Lecomte.

Troisième bureau: MM. Millaud, Savary, Monestier.

Quatrième bureau: MM. Poincaré, Gomot, Delobau.

Cinquième bureau: MM. Millies-Lacroix, Pietre, Ournac.

Sixième bureau: MM. Prével, Peytral, Boulanger.

Septième bureau: MM. Denoix, Delcros, Lintilhac.

Huitième bureau: MM. A. Dubost, Gauthier, Franck-Chauveau.

Neuvième bureau: MM. Gérard, Waddington, Déandréis.

Les commissaires nouveaux sont: MM. Boudenoot, Poincaré, Gomot, Delobau, Ournac, Lintilhac, Franck-Chauveau. La majorité est ministérielle.

Le dernier exercice financier

La Chambre a été saisie jeudi d'un cahier de crédits supplémentaires relatifs aux exercices 1903 et 1904. Dans l'exposé des motifs, le ministre des finances précise la situation du dernier exercice. En tenant compte des excédents de recettes ainsi que des suppléments de crédits, l'exercice 1903 semble se solder par un excédent de recettes de 22 millions et demi. Mais les dépenses des exercices clos acquittés au 31 décembre, se sont élevés à la somme de 32 millions. On se trouverait ainsi en présence d'un déficit de 9 millions 1/2 environ.

Comme il reste à faire état des annulations en fin d'exercice, et que ces annulations se sont élevées en moyenne, dans les dernières années, à la somme de 65 millions, il n'est donc pas douteux, conclut M. Rouvier, que l'exercice 1903 ne se solde par un excédent assez considérable.

Le rapprochement franco-italien

Le Conseil provincial de Rome, a décidé à l'unanimité d'envoyer à MM. Loubet et Combes des dépêches de félicitations au sujet du rapprochement italo-français, appelé à apporter

la paix et le bien-être chez les deux nations. Les conseillers cléricaux étaient sortis de la salle avant le vote.

La Question marocaine

On dit que le gouvernement allemand négocie avec le gouvernement français au sujet de la situation que l'accord anglo-français, en ce qui concerne le Maroc, crée aux intérêts commerciaux et maritimes allemands dans ce pays. L'Allemagne demande le droit d'occuper un port de commerce sur la côte de l'Océan Atlantique du Maroc. Ce port servirait d'entrepôt de charbon pour les navires marchands et militaires de l'empire.

On dit à Berlin que les négociations sont sur le point d'aboutir à la satisfaction de l'Allemagne.

Secours contre le chômage

On a distribué jeudi la proposition Dubief-Millerand, portant ouverture au ministère du commerce d'un crédit extraordinaire de 100.000 francs pour subvention aux caisses de secours contre le chômage involontaire par manque de travail. Le montant de ce crédit serait prélevé sur les ressources ordinaires de l'exercice 1901.

Cette proposition a été renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

La tuberculose animale

La commission anglaise chargée d'étudier les caractères identiques ou distinctifs de la tuberculose humaine et de la tuberculose animale, vient de publier un rapport préliminaire concluant à l'existence d'une identité absolue des deux tuberculoses, tant dans les caractères généraux que dans les détails histologiques. Ainsi se trouve confirmée la théorie du docteur Koch, d'après laquelle le lait provenant de vaches tuberculeuses n'offrirait aucun danger pour l'homme.

Petites Nouvelles

Le bey de Tunis qui arrivera à Paris dans la matinée du 12 juillet, y séjournera jusqu'au 15 au soir. Il sera reçu avec les honneurs souverains.

— A Lorient, des grévistes ont parcouru les rues et ont pénétré dans plusieurs habitations appartenant à des patrons : elles ont été saccagées puis incendiées. La ville est en état de siège : des bagarres sanglantes ont eu lieu entre gendarmes et grévistes.

— Les rapports des consuls de France, de Russie et d'Angleterre sur les événements de Sassoun, constatent le massacre d'environ 5.000 Arméniens, hommes femmes et enfants.

— Les obsèques du capitaine Baconnet, du 134^e d'infanterie, ont eu lieu à Chalon-sur-Saône, où le corps a été transporté par les soins du *Matin*.

— On prête à quelques députés l'intention d'interpeller le ministre de la justice sur les résultats donnés par le décret du 15 août 1900, relatif aux frais de justice.

— La deuxième conférence internationale des partisans du droit électoral des femmes, qui s'est réunie pour fonder une association internationale en faveur de ce droit, a été ouverte hier matin, à Berlin.

— Les grèves dans le Nord ne sont pas terminées ; à Lille les ouvriers syndiqués se sont réunis jeudi soir et ont voté la grève générale.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Laffère dans l'Action sur les désaffectation du Sacré-Cœur :

Depuis l'enlèvement des chrétiens dans les prisons, la réaction ne décolère pas.

Que dira-t-elle demain si la proposition de loi Dejeante, qui a obtenu le bénéfice de l'urgence, voit enfin la lumière de la discussion publique et efface le monstrueux souvenir qui est attaché à l'édification du sanctuaire des Cordeliers à Montmartre ?

On rougit pour la France de Voltaire et de Diderot quand on songe que, cent ans après la Révolution, il se trouva une Assemblée nationale, élue par le suffrage universel, pour consacrer le pays au culte grossier du Sacré-Cœur.

Il n'y eut pas là seulement un des accès de religiosité qui, au lendemain des époques troublées ou des grands désastres publics, s'est parfois emparé de l'esprit national et a déterminé dans la politique, dans les arts, dans la littérature, un de ces courants de mysticisme, résultat de la dépression des âmes meurtries et désespérées.

Revue de la Presse locale

Du Quercinois :

Quelles compensations trouverons-nous dans une séparation accomplie avec l'esprit de sectarisme et de jacobinisme qui inspire nos gouvernants ? Dans ces conditions, ce serait, non l'indépendance reconquise, mais la spoliation, la proscription, l'extirpation systématique de toutes nos œuvres, toutes nos écoles, toutes nos églises, tout notre clergé, tout notre culte.

CHRONIQUE LOCALE

A propos de Processions

L'interdiction et la « Croix-Défense » — « Faux historique » — Un faux qui n'existe pas ! — Fâcheux rapprochements : Processions et carnaval ! — Liberté absolue dans les églises.

La décision de la municipalité radicale de Cahors relative à la suppression des processions, n'a pas produit au camp des « Croisés » de la Défense l'émotion « légitime » à laquelle on aurait pu s'attendre. Quelques cris d'orfraie, un récit bien sage de la séance où la question a été délibérée, et un commentaire en deux points de la décision, le tout remplissant deux colonnes du numéro de dimanche dernier, voilà en somme le mince résultat d'un long effort et des terribles représailles annoncées par la feuille assimptionniste dans deux de ses numéros. Décidément, la colère de nos cléricaux était surfaite, leur ardeur s'éteint et il y a de grandes chances pour que la pétition qui circule en ville, avec la forme du plébiscite en guise de sincérité garantie, ne finisse en long pétard mouillé.

Aussi ne retiendrons-nous de l'article de M. l'abbé Viguié qu'un passage ; c'est une affirmation nette, catégorique, touchant un point de la lettre-pétition envoyée au maire par les groupes républicains de Cahors : Les anticléricaux écrivaient :

« Nous avons l'honneur de vous rappeler l'article du Concordat qui interdit toute manifestation extérieure du culte dans les villes dont tous les habitants ne professent pas la même religion.

Or, vous ne l'ignorez pas, Cahors a le bonheur de se trouver parmi ces villes. Beaucoup de vos concitoyens sont entièrement débarrassés de tous préjugés religieux ».

M. l'abbé a répondu :

« Nous ne dirons rien de « faux historique » par lequel il (ce factum) débute ».

Qui a raison dans l'affaire, voilà ce que nous voudrions rechercher dans l'intérêt de la vérité d'abord, et aussi pour l'utilité possible de quelques-uns de nos lecteurs de la campagne.

Evidemment le passage du Concordat auquel les signataires de la pétition ont fait allusion est et ne peut être que l'art. 45, titre III, des Articles organiques de la Convention du 26 messidor an IX. Cette convention c'est l'instrument diplomatique usuellement connu sous le nom de Concordat. Or voici le texte de cet article :

« Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes ».

Dans l'esprit comme dans la lettre, rien de plus clair que ce texte ; il a été fait au lendemain des troubles provoqués par l'attitude intransigeante et antipatriotique des prêtres réfractaires pendant la Révolution et pour éviter tout renouveau de fanatisme religieux, les rédacteurs des Articles organiques n'ont eu qu'à copier les principales dispositions des lois de police faites par la Convention et maintenues par le Directoire. Ces lois, elles réglaient admirablement la situation des églises sous le régime de la première séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais c'est alors que Bonaparte vint avec son ambition effrénée ; il désira faire servir la France à l'organisation de son absolutisme et pour y réussir, force était de s'appuyer sur la classe sociale qui devait le mieux servir ses desseins. Et voilà pourquoi, tout en maintenant l'essentiel de la liberté de conscience acquise par les hommes de la Révolution, il fit toutes les concessions possibles au clergé catholique.

De cette préoccupation est sorti l'article 45 qui autorise les manifestations extérieures du culte dans toutes les agglomérations où il n'y a que des catholiques. Naturellement dans la pensée du Premier Consul, l'existence d'un seul non-catholique devait suffire à empêcher tout déploiement de culte en dehors des édifices si sa présence était constatée d'une façon officielle. Et pour que cette constatation fût faite en dehors même de la bonne ou mauvaise volonté des administrateurs, l'article précisa et dit : « là où il y a des temples destinés aux différents cultes ».

Et voilà le texte que M. Viguié s'est permis de qualifier de « faux historique » ! Evidemment si M. l'abbé a pris si carrément parti, c'est que des objections solides ont dû se présenter à son esprit ; de quelle sorte sont ces objections, voilà la question que nous nous sommes posée ; en cherchant bien, nous n'avons pu en apercevoir que deux : l'une qui a trait au mot et l'autre qui touche au fond.

C'est naturellement celle de mots qui se présente la première : dans l'article 45, dira-t-on, il n'est pas question des personnes ; le texte n'y parle que de temples ; or à Cahors, il n'y a d'autre temple que des temples catholiques ; dans ces conditions l'inter-

prétation de cet article par les groupes républicains est fautive ; et ce serait là le faux historique en question.

Tout d'abord l'affirmation est inexacte. Si l'on prend le mot « religieux » dans son sens large, rien n'empêche de considérer comme temples les deux loges maçonniques qui symbolisent dans notre cité la religion de l'homme avec toutes ses vertus.

Et puis ce n'est pas à la Croix ou l'expression de « huguenot » est volontiers employée pour attirer sur nous les foudres du ciel et les haines de la terre, que l'on ignore le culte régulier qui se fait tous les quinze jours dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Or, cette salle devient ainsi périodiquement un temple au sens exact du mot. Dans ces conditions l'objection soulevée par l'emploi précis du mot temple n'existe pas et nos amis en se référant au sens de cet article, n'ont donc pas commis un contre sens.

Quant à l'objection de fond, si elle existe, elle ne peut porter que sur la valeur des « articles organiques » comme lois religieuses devant la milice internationale de l'Eglise.

Les Articles organiques ne sont pas le Concordat et si le pape a accepté et signé le Concordat, il n'a pas ratifié les Articles organiques ; faits en dehors de lui et sans lui. En fait, pour l'Etat français, l'objection ne peut porter. Il est bien vrai que le pape a protesté contre eux et ne les a pas sanctionnés de son sceau. Mais il n'avait pas à les ratifier ; ce n'était pas un traité, c'était une loi de l'Etat et cette loi de l'Etat, l'art. 1 du Concordat l'avait prévue par son libellé.

« La religion catholique... sera librement exercée en France en se conformant aux règlements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique ».

Dans ces conditions, un prêtre lui-même est mal venu à dire que le texte des Articles organiques n'a aucune valeur et qu'une interprétation administrative basée sur l'un d'eux est un « faux historique ».

Resterait la question de principe ; là-dessus nous n'essaierons pas de discuter avec le rédacteur de *La Croix*. Pour argumenter, en effet, il est nécessaire d'avoir un point de départ commun ; or, incontestablement, ce point de départ n'existe pas. Notre confrère appelle volontiers *liberté* ce que nous appelons oppression et réciproquement nous appelons *tolérance* ce qu'il appelle tyrannie. Et dans son article se trouve un petit fait qui montre bien qu'entre nous, il n'y a pas de mesures communes ; nous voulons parler de l'assimilation qu'il fait du carnaval et autres fêtes foraines avec les cortèges professionnels ; c'est vraiment trop confondre les amusements du ciel et de la terre :

« Mais il y a des milliers de personnes, à Cahors, que les mascarades de Carnaval blessent dans leur conscience, que les chansons révolutionnaires offensent, que les cortèges officiels agaçent, que les parades de cirque ennuient et assourdissent. »

Oh ! ces comparaisons ; s'il était possible d'en guérir l'esprit humain, quel pas on aurait fait vers la vérité ! Eh bien, non ; il n'est pas possible d'assimiler une fête de la rue et une fête religieuse ; celle-ci peut blesser la conscience et amener chez les fanatiques du sentiment une action ou une réaction dangereuse. Mais celle-là, qu'est-ce qu'elle peut bien provoquer ? Tout au plus un haussement d'épaules, un dégoût d'homme raffiné pour les vulgarités, un froissement d'âme sensible.

Mais qu'y a-t-il de commun entre le geste d'un terrible Polyeucte se précipitant sur les idoles pour les briser et la moue dédaigneuse d'un aristocrate blasé sur les joies un peu grossières des fêtes populaires ?

Que M. l'abbé Viguié consente donc à n'être plus désormais par la volonté de M. le Maire de Cahors, qu'un homme de goût, très délicat, très pieux et très fin, et qu'il abandonne à jamais les gestes farouches puisés l'exercice absolu de la liberté de conscience dans les Eglises fait partie du programme républicain et que, jusqu'à maintenant, nous ne sachions aucun cas dans lequel elle a été violée.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « L'Amour et l'Argent ».

CAHORS

Assistance médicale gratuite

Liste supplémentaire des médecins ayant adhéré au service de l'assistance médicale gratuite.

M. Roger Coudarc, médecin à Liognoe.

Assises du Lot

La deuxième session des Assises du Lot, qui devait s'ouvrir à Cahors dans le courant du mois de juin, n'aura pas lieu, aucune affaire n'étant inscrite au rôle.

Franchise

Les statistiques électorales ont classé les diverses municipalités en deux catégories : ministérielles et antiminstérielles, mais encore aucun fait, aucune manifestation n'ont permis de fixer exactement le nombre de municipalités favorables au gouvernement.

Avant la période électorale, beaucoup de celles-ci qualifiées de sectaires, combattues par la réaction, avaient promis dans leur profession de foi, de soutenir la politique de réforme et d'action républicaine du gouvernement.

Depuis que la période électorale est close, depuis que les municipalités sont installées, quelques-unes — c'est l'exception il est vrai — semblent avoir oublié leurs promesses.

Le ministère, dont cependant elles ont promis de soutenir la politique, mérite que dans les cantons, dans les communes une démonstration soit faite en sa faveur.

Ce serait simplement de la franchise de la part des municipalités.

Mais il en est qui, élues sur des programmes avancés, refusent aujourd'hui de manifester les opinions, les sentiments que hier elles avaient affichés.

Celles-ci ont trompé les électeurs. A Puy-l'Évêque notamment, les républicains ont été étrangement surpris de constater la reculade brusque de la majorité des municipaux, qui ont refusé de voter l'adresse de félicitations au gouvernement.

Ce conseil avait été classé dans la catégorie des ministériels ! Nous voulons croire encore qu'il y a eu erreur et qu'à la prochaine occasion qui se présentera, ces conseillers municipaux se ressaisiront et agiront en plus fermes républicains.

Mais ceux-là ont malgré tout manifesté une opinion : tandis qu'il y en a d'autres qui se contentent de garder leur classification de ministériels, sans rien faire pour l'affirmer, pour la mériter.

Il est temps que les équivoques soient dissipées ; nos adversaires se divertissent, avec raison, de ces fausses attitudes : il faut dire si l'on est pour ou contre le gouvernement ; si l'on approuve ou si l'on désapprouve, son action politique, anticléricale, réformatrice.

C'est simplement un élémentaire franchise que tous les élus municipaux auront certainement à cœur de manifester ; et à cette heure, où tous les partis ont pris nettement position, c'est un devoir pour tous les citoyens de dire ce qu'ils pensent, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent.

Louis BONNET.

Préfecture du Lot

Par suite de la mise à la retraite de M. Imbert, chef de la 3^e division, cette division est supprimée et les divers services sont rattachés aux deux autres divisions.

MM. Loubières, sous-chef de bureau et Ichès, commis-rédacteur, passent à la 1^{re} division.

MM. Bouysson, chef de bureau et Loumet, sous-chef de bureau, passent à la 2^e division.

M. Durban, commis-rédacteur, est attaché au cabinet du Préfet.

Conseil de préfecture

Séance du vendredi 3 juin

Protestation contre les opérations électorales du 1^{er} et 8 mai 1904.

Lacaze, Mazet et consorts, de Biars, contre les opérations électorales du 8 mai à Biars. M. de Valon soutient la protestation ; M. Lacaze la combat. L'élection du sieur Oubrairie est annulée, mais le conseil refuse de proclamer le protestataire.

Le sieur Grimal d'Issendouls contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Issendouls. Les sieurs Ayroles, Francoual et Tournié sont proclamés conseillers municipaux.

Les sieurs Lagarrigues, Gibrat et consorts de St-Maurice contre les opérations électorales du 8 mai à St-Maurice. Protestation rejetée.

Le sieur Cambarou, du Bourg, contre les opérations électorales du 8 mai au Bourg. Protestation rejetée.

Le sieur Despeyroux de Saignes, contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Saignes. Election du sieur Bennet annulée.

Le sieur Genot de Terrou contre l'élection de M. Cancès qui se trouve être le beau-frère d'un autre conseiller municipal élu avant lui : M. Lacaze soutient la protestation. Affaire mise en délibéré.

Le sieur Filhol et consorts, contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Mauroux. Les sieurs Carles et Lacombé de Mauroux, contre les opérations électorales du 1^{er} mai. Le Conseil proclame élus, sieurs Bayles Loubières, Cuquel et Lacombe Pierre Lacombe et Béduer, contre les opérations électorales du 1^{er} mai à Béduer. Protestation rejetée.

Le sieur Clary et consorts, de St-Caprais contre les élections électorales du 1^{er} mai à St-Caprais. M. de Valon plaide pour les élus ; M. Lacaze soutient la protestation. Elections annulées.

Congé scolaire

A l'occasion de la fête du 19 juin prochain M. le Ministre de l'Instruc-

tion publique a décidé que les établissements de l'enseignement primaire public de tout ordre vaqueront le lendemain 20 juin.

Thèse de doctorat

Nous apprenons que notre compatriote M. Léon Labro, fils du concierge de la Banque, ancien élève du lycée Gambetta, vient de soutenir brillamment devant la Faculté de Droit de Paris, sa thèse de doctorat : « De la responsabilité civile des administrateurs dans les Sociétés anonymes françaises ».

M. Léon Labro a été reçu avec la mention très bien.

Nous lui adressons nos plus vives et sincères félicitations.

L. B.

Don au Musée de Cahors

M. le Conservateur du Musée de Cahors, a le plaisir de faire savoir que le Musée vient de s'enrichir de deux superbes tableaux, d'une belle facture et d'un bel effet ; ces deux tableaux, envoi de l'Etat, proviennent de la sollicitude de M. de Monzie, chef de cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui a bien voulu les faire acheter spécialement pour le Musée de Cahors.

Nous lui adressons ici nos bien sincères remerciements.

Le public pourra voir dimanche, ces deux toiles placées dans la 2^e galerie.

1^{er} Une toile du peintre, hors concours, Pouget-Didier, qui représente St-Cirq-la-Popie, Lot.

2^e Une toile du peintre Eugène Girardet (hors concours) qui représente le Hauts plateaux, en Algérie.

Causerie

M. Roubaud, à l'honneur de faire savoir au public qu'il fera, dimanche à 2 h. de l'après-midi, une visite causerie au Musée de Cahors. La visite commencera par le Musée Lapidaire qui est situé sous l'escalier de la Mairie.

La Quercynoise

La Quercynoise, dimanche soir, a donné dans les salons du Moulin-Rouge, son premier banquet annuel.

M. Cocula, sénateur du Lot, président assisté de MM. le D^r Cayla, président ; Arliae, vice-président ; Vialatte, secrétaire général ; Valet et Labro, secrétaires adjoints ; Fontanilles, trésorier ; Beulagnet, trésorier adjoint ; Boudou, de Bertrand, D^r Benech, Barbié, Fourastié, Landié.

Après un repas délicieux, M. le D^r Cayla prend le premier la parole et adresse un respectueux et sympathique salut à M. le sénateur Cocula et aux invités.

L'orateur, dont le discours est frénétiquement applaudi, montre la nécessité des groupements des originaires d'un même département.

« C'est dit-il sous le drapeau de la mutualité, qui n'est qu'une phase normale du progrès humain, que nous devons nous unir pour arriver aux améliorations sociales si ardemment souhaitées partout et tout particulièrement pour assurer la retraite aux invalides du travail. » (Applaudissements.)

« La Quercynoise, ajoute M. Cayla, sera, n'en doutez pas, un des bataillons solides de l'armée sociale de demain. »

Et l'orateur termine en buvant aux membres honoraires. à la presse, à M. Quercy, le sympathique magistrat dont il regrette l'absence, et à M. le sénateur Cocula, dont tout le monde connaît la foi républicaine.

Au nom des membres honoraires, M. le D^r Benech remercie et il lève son verre à la Quercynoise.

M. Arliae, un des apôtres dévoués de l'idée mutualiste, boit aux organisateurs de la fête et à l'union des tous ses compatriotes dans la mutualité « qui est l'expression la plus haute de la fraternité ».

M. le sénateur Cocula, salué par d'enthousiastes acclamations, se lève à son tour et, dans une causerie d'une éloquente simplicité, il remercie M. le D^r Cayla et ses amis de la bonne pensée qu'il ont eue de l'inviter à leur magnifique fête.

« Je vous suis reconnaissant, dit-il, de votre invitation et de votre cordial accueil ».

M. Cocula parle longuement du récent Congrès mutualiste de Nantes, et, après un vif éloge de M. le D^r Cayla, l'honorable sénateur boit à la Quercynoise et à la mutualité.

Cette belle fête, dont le souvenir sera conservé par tous, s'est terminée par un concert et un bal fort brillants.

L'Emancipatrice du Lot

Dans le but de grouper les originaires du Lot à Paris et de resserrer les liens de Fraternité qui doivent exister entre eux, afin qu'ils se connaissent mieux, en vue des luttes à soutenir contre les ennemis de nos Libertés, de la Vérité et de la Justice Sociale, pour l'Emancipation, l'Education de

nos compatriotes et dans un but de Solidarité, il est formé une association de Quercinois sous le nom « L'Emancipatrice du Lot ».

Pour le Comité d'initiative :

Le Secrétaire,
Louis PAGANEL,
94, Rue Legendre, XVII^e.

Réunion générale le lundi, 6 juin, café de la Semeuse, 33, Rue de Rivoli.

Les Originaires du Lot

Le banquet annuel de cette Société aura lieu le jeudi 9 juin, à 8 heures du soir, dans les salons du Grand-Véfour, 21, rue Beaujolais (Palais-Royal), sous la présidence de M. Auricoste, directeur de l'Office colonial, chevalier de la Légion d'honneur.

Ce banquet sera suivi d'un bal de nuit avec cotillon et distribution d'accessoires.

Envoyer les adhésions à M. Pons, 67, rue de Rome.

Prix du banquet avec entrée au bal : 7 francs.

Droit d'entrée au bal : 2 francs.

Accident de bicyclette

Vendredi soir vers 2 heures, le nommé Delbreil, éclairier à Cabazit, débouchait à bicyclette sur la route de Toulouse par le petit chemin du moulin de St-Georges au moment où le jeune Bonnet Albert, âgé de 18 ans, élève aux Frères, arrivait à bicyclette à cet endroit.

Les deux cyclistes voulant s'éviter firent un brusque écart et tombèrent ; le sieur Delbreil s'est blessé à la lèvre supérieure, et s'est fait également une blessure à la tête.

Relève aussitôt, il a été porté dans une maison voisine où les premiers soins lui furent donnés par M. Palame, pharmacien.

M. le docteur Valat qui l'a examiné, a déclaré que sans complications Delbreil serait rapidement guéri.

Le jeune Bonnet n'a eu que des contusions sans gravité.

Théâtre de Cahors

On nous annonce pour le Dimanche 12 juin, en matinée à 3 h. 1/2, au théâtre, un spectacle qui va combler de joie les admirateurs des chefs-d'œuvre de notre littérature nationale. Il s'agit de ce délicieux chant de jeunesse et d'amour, de cette fleur d'héroïsme chevaleresque qu'on appelle *Le Cid*, du grand Corneille. Les *Précieuses Ridicules*, de Molière, finiront cette belle soirée classique dans un éclat de rire énorme, comme sait seul en provoquer le maître des maîtres du rire gaulois.

L'interprétation de ces deux chefs-d'œuvre sera de premier ordre et conforme aux meilleures traditions de la Comédie-Française et de l'Odéon. Les rôles en sont confiés à des artistes du second théâtre français, acteurs de style et de talent éprouvé. Les lettrés et les amateurs du Beau classique, si nombreux à Cahors, seront pleinement satisfaits. Les chefs des établissements universitaires n'ont pas manqué de recommander à leurs élèves ce spectacle si amusant et d'ordre artistique si élevé, dont le programme rentre dans le cadre de leurs études.

Nous attendons avec impatience cette belle soirée, et nos lecteurs sauront montrer à la vaillante troupe de l'Odéon qu'on ne s'adresse pas en vain, à Cahors, au bon goût et au sentiment artistique des fidèles du théâtre.

Musique du 9^{me} de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 JUILLET 1904

La Carlepont P. R. Sellonick.
A Annette et Lubin Durand.
B Entr'acte de la Colombe Gounod.
La vallée d'Ossau (9^{me} Valse) Benoist.
Madame Boniface (Fantaisie) Lacombe.
Marche Saharienne Lacôme.
Benoit.
Allées Pénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 au 4 mai 1904

Publications de Mariages

Aufrière, Léon Ernest, limonadier, et Bourdier, Marie-Louise, s. p.
Do, Antoine, cultivateur, et Girma, Elisabeth, fille de service.
Mispoulié, Jacques, ferblantier, et Rollés, Lucie-Marie-Marguerite, s. p.
Mauzy, Jean dit Maurice, employé au chemin de fer, et Lasfarguel, Florentine, s. p.
Blaquier, Louis, musicien, et Verlhac, Marie, cuisinière.
Condis, Pierre, sergent rengagé au 7^{me} de ligne, et Cayrel, Maria, s. p.
Nicolaï, Marie-Gervais-Léon, comptable, et Bouchut, Lucie, s. p.

Décès

Delluc, Jean, s. p. 64 ans, rue Nationale 27.
Mispoulié, Jeanne, s. p. épouse Molinié, 62 ans, place de la Merci, 7.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque. — Les gens du Midi ont parfois l'habitude d'exagérer leur pensée. Il faut croire que certaines personnes et surtout certains journaux possèdent cette excellente qualité, l'exagération. Ainsi un certain Verax, rédacteur de la *Défense* (quand ses grandes occupations quotidiennes le lui permettent) tire des déductions qu'il voudrait croire vraies d'un fait qui est matériellement faux. En ef-

fet, M. Guilhem est élu conseiller municipal de Lalbenque, la majorité de sa liste passe; le 15 mai la Municipalité le nomme Maire. Malgré cela, après des rousclements très spéciaux, Verax en conclut que le « grand battu » aux élections municipales c'est M. Guilhem.

Probablement ce doit être un grand savant, habitué à raisonner par l'absurde, car les faits, semble-t-il, sont toujours les faits. Et nous avons beau chercher, nous creuser la cervelle, nous ne pouvons nous empêcher de considérer un homme qui est élu premier magistrat de sa commune comme le seul battu. Ajoutons toutefois, avec certains philosophes, que des personnes prennent leurs désirs pour des réalités. Heureux Verax!!!

Respectons ses illusions, elles le consolent et nous consolent aussi car elles sont bien inoffensives. Ajoutons cependant que lorsqu'il quitte le domaine du rêve, il essaye d'être méchant. — Il attaque à tort et à travers, il attaque tout et surtout.

C'est surtout la gestion financière de M. le Maire qui le rend bilingue. Heureusement qu'il se rassure vite. Il y a un conseiller, dit-il, très instruit et très zélé qui se charge de surveiller la Caisse Noire « où M. le Maire doit puiser à pleines mains » Pauvre Verax!

Et dire que les électeurs, malgré tout, veulent encore de cet homme Résigné-nous. La justice n'est pas de ce monde.

Limogne. — Foire. — La foire de la St-Clair, une des plus importantes de l'année, avait attiré beaucoup de monde. Le foirail des bêtes à laine était fort garni; il s'est traité beaucoup d'affaires, seulement il y a une légère baisse, mêmes cours que les précédents sur les bœufs d'attelage.

Ble, 15 fr. l'hecto.;
Avoine, 6 fr. 50 l'hecto.;
Mais, 10 fr.

Volaille, poulets jeunes, 1 fr. le 1/2 kilogramme.
Œufs, 0 fr. 50 la douzaine.

Concoats. — Lettre ouverte à Monsieur le Maire. — Où sont vos principes? Etes-vous oiseau ou souris?

Jusqu'aux dernières élections vous avez siégé avec la majorité républicaine du Conseil. A ce titre, il y a un an, vos collègues républicains vous désignent pour remplacer à la mairie M. le Dr Bach, ex-cédo du fardeau administratif. Comme votre prédécesseur, vous fîtes honorer de l'opposition célèbre des cinq. Et au 1^{er} mai encore, pour renseigner M. le Préfet sur le résultat politique du 1^{er} tour, vous lui écriviez vous-même: « 2 républicains élus et 7 de la liste adverse ». Etiez-vous bien sincère en vous mettant avec M. le Dr Bach pour faire les deux républicains? Dans tous les cas vous passiez à côté de la vérité en parlant de liste adverse; adverse de M. Bach, oui, puisqu'il n'y avait eu place; mais pas de vous qui en étiez la tête.

Arrive le 15 mai; vous êtes élu maire par les onze de la liste dite adverse. « La fin justifiait les moyens ».

Tâchez d'être bon pilote; conduisez la barque avec prudence, si vous voulez arriver au port.

Avec les hommes capables dont vous êtes entouré, votre administration ne pourra être que bienaisante; néanmoins vous nous permettez de veiller et de nous fâcher s'il y a lieu. Et pour que nous puissions exercer notre contrôle de simples électeurs tout en vous laissant délibérer en paix, vous tâcherez de ne pas oublier d'afficher à l'issue de chaque séance, la délibération qui sera intervenue.

X. et Z.

A dimanche, notre appréciation sur le nouveau Conseil municipal.

Luzech. — Libres propos. — « Connaissiez-vous Luzech? » me demanda mon ami, pendant que je m'habillais paresseusement et que je songeais péniblement à quoi je pourrais bien employer ma journée. Sur mon signe de tête négatif: « C'est épatant! parole, reprit-il. Un joli petit village dans un paysage ravissant: de l'eau, de la verdure, du calme, c'est magnifique ». Comme je faisais la moue, ayant entendu cette antienne à propos de tant d'autres « jolis petits villages ». — « Veux-tu que nous y allions? Tu n'as rien à faire aujourd'hui, cela nous permettra de passer notre journée ». — « Allons, je veux bien » dis-je, heureux d'avoir trouvé un emploi du temps.

Nous prenons le train, nous arrivons. Mon ami ne m'avait pas trompé. Coquettement posé en forme d'I dans une brisure de colline, presque complètement entouré par le Lot, Luzech montre avec orgueil son canal, qui permet aux bateaux, très rares, d'éviter le grand coude dangereux de l'île; ses trois ponts, sa vieille tour en ruines, vestige d'une autorité abhorrée. Largés, commodés, propres, sont les quartiers qui bordent la rivière, mais combien sales débordantes, sans lumières, sans air, sont les rues et les ruelles du Barry et de La Ville! — J'ouvrais les yeux, cherchant des puits; j'en vis deux ou trois et encore dans les quartiers riverains.

Mon ami jouissait de ma surprise, de mon indignation. Je ne voulus point repartir sans avoir questionné un Luzechois, et j'eus la rare fortune de tomber sur un ouvrier à la mine éveillée, lequel expliqua:

« C'est la faute aux municipalités voyez-vous on pourrait faire de Luzech une fière ville. Les étrangers qui viennent ne savent pas s'en retourner, pris, mais comme il n'y a aucune commodité, ils ne restent point.

— Mais, lui objectai-je, vous avez l'électricité...

— Sans doute! Encore la municipalité s'est-elle fichue dedans, malgré de nombreux et sages conseils. Elle paie 1,000 francs de décharge par an, alors que, si elle eût pris à sa charge l'établissement de l'usine, elle aurait pu réaliser des bénéfices. Elle aurait pu faire du pré attendant, un foirail ou une promenade.

— Et l'eau? Ne m'a-t-on pas dit que vous alliez avoir l'eau chez vous, des bornes-fontaines...

— Oui, il y a belle lurette qu'on nous le promet! Mais cela ne vient pas. En attendant, il faut boire l'eau du Lot. Si

l'on voulait sans donner la peine! Mais bah! Ça coûte trop! Et puis alors, tout le monde pourrait avoir de l'eau fraîche et bonne! Ce serait vexant pour les privilégiés. Tenez, Messieurs, c'est comme pour les écoles. Si je vous disais qu'un temps fut où la municipalité faillit amener la désaffectation de l'école supérieure, de garçons à propos d'une misérable somme de 500 fr. ! Et n'est-ce pas honteux, pour un Luzech de n'avoir pas encore une école de filles! Les enfants sont entassés dans les dépendances de la mairie où ils n'ont ni assez de lumière, ni assez d'air.

— La municipalité actuelle s'en occupe pourtant? — Oui, elle semble bien disposée. Il est vrai de dire qu'elle a la main forcée, sans quoi... Oh! si c'était pour les écoles laïcisées, ou l'Eglise, les affaires marcheraient plus rondement.

Nous remercîames, mon ami et moi, ce brave ouvrier, qui venait avec tant de bonne grâce de nous faire l'éloge de son Luzech et la critique de sa municipalité. Nous riions in petto de son air convaincu, mais nous ne laissons pas de lui donner raison. Et nous disions, en prenant place dans le train, qui nous ramenait à la cité de Gambetta: « C'est dommage que la municipalité n'y mette la main. Luzech embelli, propre, bien approvisionné d'eau, les rentiers y viendraient avec plaisir manger leurs revenus ».

Montcuq. — Elections municipales. — Discipline. — Ainsi que l'a indiqué le Journal du Lot, les élections municipales ont été annulées dans la commune du Boulv. Les nouvelles élections vont donc avoir lieu incessamment dans cette commune gagnée par les républicains, au mois de mai dernier.

Pourquoi faut-il que notre dernier succès semble devoir être compromis par une division regrettable qui vient de se produire dans le parti républicain? Au moment où nos amis sont sûrs de chasser de la mairie les réactionnaires qui y trônent depuis si longtemps, feront-ils le jeu des ennemis de nos institutions, pour de mesquines rivalités de personnes.

Républicains du Boulv unissez-vous devant l'ennemi commun; si pour réaliser cette union il est indispensable, il est nécessaire que certains républicains se retirent de la lutte, qu'il n'hésitent pas un seul instant: l'union pourra peut-être se faire sur de nouveaux candidats.

Les questions de personnes doivent disparaître quand les intérêts du parti sont en jeu; c'est le succès qui importe. Nous espérons que nos amis du Boulv sauront le comprendre.

Puy-l'Evêque. — Elections au Conseil Général. — On nous écrit avec prière d'insérer:

Les élections au Conseil général sont proches, aussi quelques fermes républicains de Puy-l'Evêque ont songé à opposer une candidature radicale à celle de Monsieur le docteur Cassaigne, conseiller sortant. Leur choix s'est arrêté sur le nom de M. Bousquet, actuellement professeur au lycée de Moulins et propriétaire à Puy-l'Evêque où il résidera définitivement dans quelque temps. Ce choix nous paraît très heureux et nous pensons qu'il sera favorablement accueilli par tous les républicains du canton où M. Bousquet a été reconnu par tous ceux qui l'ont approché comme un travailleur infatigable, toujours modeste et bon, toujours dévoué à ceux qui sollicitaient son concours. Ajoutons que M. Bousquet a toujours été intimement mêlé, en dehors de ses devoirs professionnels, aux principales luttes politiques; les républicains radicaux de Moulins rendant hommage à ses qualités indiscutables l'ont élu récemment conseiller municipal de leur ville au 1^{er} tour de scrutin et avec 500 voix de majorité.

Cette candidature présente d'ailleurs au point de vue politique et pour notre commune des avantages particuliers; survenant après les élections municipales qui ont mis en évidence des froissements et des divisions regrettables dans le parti républicain, elle peut rétablir l'union féconde et durable que les meilleurs d'entre nous désirent vivement.

Le Journal du Lot a vaillamment soutenu en toutes circonstances dans le département du Lot les candidatures nettement radicales, aussi nous sommes persuadés qu'il soutiendra vivement, si comme tout l'indique elle se produit, celle M. Bousquet, propriétaire à Puy-l'Evêque.

Le Journal du Lot n'a pas le droit de prendre dès aujourd'hui un engagement quelconque. Il s'inspirera au moment voulu, de l'intérêt du parti radical sans préoccupation aucune, des personnalités et il fera son devoir.

Les républicains peuvent compter sur lui.

LA RÉD.

A propos du budget de la ville. — Le budget de Puy-l'Evêque qui est des plus chargés, supporte une dépense que nous qualifions d'inutile.

C'est celle de 250 francs votée comme gratification au vicair.

Ce jeune homme est logé par la commune; il est payé par l'Etat, et tout son travail consiste à employer 25 minutes tous les matins pour dire une messe qui lui rapporte 40 sous si elle est basse et 4 francs si elle est chantée. Tout cela lui fait un gros revenu pour un petit travail.

Des charges de famille il n'en a pas. A part les 25 minutes qu'il consacre chaque matin à son ministère, son travail consiste à monter à bicyclette et à se promener. Il rencontre sur les routes de pauvres diables qui, eux, consacrent une journée de 14 heures de travail pour gagner 30 sous; et dire que ces malheureux ne sont pas logés par la commune et payés par l'Etat. Cependant ils ont femme et enfants à nourrir et à élever.

Les membres du Conseil, tous de braves gens, n'ignorent pas cela. Ils savent pour la plupart, ce que c'est que le travail. Ils savent que nos excellents facteurs font 30 kilomètres par jour, par tous les temps, pour 40 sous; que nos

cantonniers restent sur les routes du lever au coucher du soleil pour 98 sous, et qu'ils ne sont pas logés aux frais de la princesse, qu'il leur faut vivre avec ces émoluments et donner du pain à la maison.

Messieurs les Conseillers qui, en général, aiment les pauvres, savent tout cela et connaissent la situation mauvaise de la commune et cependant ils n'hésitent pas à gaspiller 250 francs qui représentent plus de un centime et demi d'impôt par franc. C'est du luxe, Messieurs.

Nous en payons beaucoup de ces centimes et avec les mauvaises récoltes nous les trouvons exagérées, nous qui péignons pour vivre.

Messieurs les Conseillers, apprenez que nous ne cessons de protester contre les abus que vous ne voudrez pas supprimer et qu'il est temps d'en finir avec ce système d'équilibre électoral, qui consiste à ménager tout le monde. Sinon on s'en souviendrait dans 4 ans.

Nous livrons ces quelques lignes à la méditation de nos édiles pour qu'ils en tirent tout le profit possible; chacun en ce qui le concerne.

A bientôt Messieurs du Conseil Municipal.

Un groupe de républicains.

St-Géry. — Séance du Conseil municipal du 29 mai 1904. — M. le maire présente les budgets. M. Rey propose de nommer une commission afin d'examiner attentivement la situation financière de la commune; adopté. Ont été élus à cet effet, Rey, Dols, Couderc. Dès lors, l'objet de la séance se trouvant retardé, le conseil sera de nouveau convoqué pour le dimanche suivant. Au cours de cette séance, M. Dols demande des explications à M. le maire, au sujet de la section de Bouziès-Bas qui vote tantôt avec la section des Masseries tantôt séparément. M. le maire lui répond que cela est hors de sa compétence et qu'il ne peut rien par lui-même à cet état de choses.

M. Couderc fait observer qu'une partie du chemin d'exploitation longeant le Lot, raviné à chaque crue du Lot, devrait être entretenu par la compagnie d'Orléans, puisque c'est le pont du chemin de fer qui occasionne ces dégâts. Adopté.

M. Couderc émet le vœu que le facteur rural desservant les Masseries et Bouziès effectue à son retour une 2^e levée; de cette façon les habitants de ces localités pourraient donner le jour même, réponse à une lettre reçue le matin. Adopté.

M. Couderc demande en outre qu'à chaque convocation du conseil une affiche portant la date et l'heure de la réunion soit apposée dans les sections. Adopté.

M. Marcouly propose une modification relative à l'assistance. Adopté.

M. le maire invite le conseil à nommer deux membres du bureau de bienfaisance: MM. Rey et Combe sont élus. M. le maire lève la séance.

Immédiatement la commission se réunit et son rapport sera présenté à la prochaine séance.

Esclauzels. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre commune est ainsi composé: MM. Bergounioux, Jouclas Jean, Conquet, Jean Valard, Sempel Jean, Galtié Jean, cléricaux; Rames Joseph, modéré; Jouclas Baptiste, ancien maire, Pouzergues, ancien maire. Conquet Jean fils, Courdesse, radicaux. La municipalité est ainsi composée: M. Bergounioux, maire, M. Jouclas Jean, adjoint; tous deux cléricaux.

Arrondissement de Figeac

Cornac. — On nous écrit:

Il paraît que dans notre commune nous avons un nouvel Archimède, cela se peut mais nous atons aussi le Crésus du haut-faubourg.

Le Lydien est un jeune homme qui s'est lancé dans la politique depuis les dernières élections municipales. Il nous amuse beaucoup avec tous ses articles calomnieux qu'il fait insérer dans la Défense.

Nous le prions de vouloir bien continuer nous aimons tant à lire ses œuvres! Lui et son ami Paulus sont si amusants! Depuis que Bistouri de Bretenoux les a lancés dans la politique, en se moquant d'eux sans doute.

Pensent-ils mettre la discorde dans la commune de Cornac au moyen de leur feuille crucifère? Non, ils n'y réussiront pas et ils devraient comprendre qu'il font fausse route et qu'ils sont têtes de turc de Bistouri.

Malgré que les républicains soient considérés comme des apaches, des canailles et des imbéciles, ceux-ci ne se laisseront pas bernier par des balivernes. Allons, les deux discoureurs, écoutez donc Bistouri qui ne peut que vous donner de bons conseils.

Puybrun. — Autour d'une profession de foi. — N'ayant pu répondre pendant la période électorale à la savoureuse profession de foi de la liste cléricale sortante, nous nous en voudrions de ne pas l'analyser aujourd'hui.

« Chers concitoyens,

... » Tous, vous nous connaissez et savez qui nous sommes, aussi estimons-nous n'avoir pas besoin de vous faire une longue profession de foi.

La longue profession de foi eût été difficile pour eux, en effet, et nous en verrons les raisons.

« Profondément dévoués à notre chère commune, nous nous efforçons de justifier la confiance que vous mettez en nous, en continuant à défendre, comme nous l'avons fait depuis quatre ans, ses intérêts qui sont les nôtres ».

Où sont les preuves de ce beau dévouement? dans quelles circonstances ces intérêts n'ont-ils été défendus? quels détails n'ont-ils été défendus? quels secours avons nous eus? non seulement la commune n'en obtient jamais aucun, mais encore des particuliers en ont été frustrés — et si nos écoles et le bureau de bienfaisance, ont reçu des dons ou profité d'amélioration, c'est

grâce à l'influence du Comité ou à la campagne qu'il a menée, et devant laquelle le Conseil sortant a dû s'incliner. (A suivre).

Figeac. — Dotation de la jeunesse de France. — Les membres de cette Société (section de Figeac), se sont réunis samedi dernier, dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. Bouix, M. Raynal, président de la section de Capdenac-Gare, assistait à la réunion. Après entente entre les deux présidents, il a été décidé qu'une conférence serait faite prochainement à Figeac, à laquelle les pères de famille seront instamment priés d'assister.

Linac. — Fête patronale. — La fête patronale annuelle de notre commune, qui sera célébrée dimanche 5 juin, promet d'être fort belle. La commission d'organisation n'a rien négligé pour satisfaire les nombreux visiteurs qui, comme chaque année, se rendront dans notre localité.

Espédaillac. — La Foire. — La foire qui se tient le 28 mai a été cette année très belle, et très bien approvisionnée de bêtes à laine.

Quelques chèvres et quelques petits porcelets.

Voici les cours pratiqués:
Agneaux de 20 à 25 fr.;
Brebis de 28 à 32 fr.;
Baisse très sensible sur les petits porcs.

Les marchands étalagistes qui étaient nombreux étaient satisfaits.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Etat-Civil du 15 au 31 mai:

Naissances: Madeleine-Aline-Augustine Masse, Avenue Gustave-Larroumet; Adrien Ségalar, rue Molinier-Montagne.

Publications de mariages: Victor Mamou, homme d'équipe à Bretenoux, et Eugénie Moncaute, sans profession de Gourdon; Pierre Liadon, cultivateur à Nabrart (Dordogne), et Justine Mianes, domestique à Gourdon; Jules-Pierre Peyrigne, caissier à la recette des finances de Gourdon, et Marie Vivieu, sans profession, à Gourdon.

Décès: Jean Delbos, cultivateur, 50 ans, de Gourdon; Jeanne-Félicie Agnetti épouse Fleuret, sans profession, 27 ans, de Gourdon; Françoise Blond, veuve Mianes, 67 ans, sans profession, avenue Cavaignac; Catherine Caouzar, sans profession, 79 ans, veuve Moncaute, à l'hospice; Anne Roumieux, sans profession, 73 ans, veuve Cassan, rue de Négèges, à Gourdon.

Gramat. — Cercle catholique. — Notre jeunesse catholique a sombré: on n'entend plus parler d'elle et cela désespère nos bons cléricaux qui comptaient sur elle pour le triomphe prochain de la réaction non pas dans le canton, mais dans toute la France. C'était le but que s'étaient proposés nos jeunes gens quand ils se laisseront embrigader par les curés et vicaires pour apprendre aux mécréants les beautés de la doctrine cléricale.

Dependant dimanche, 30 mai, il y eut comme un réveil de l'idée religieuse parmi les jeunes de la catho-gramatoise.

Invités à participer au grand congrès cléricale de Cahors, quelques-uns se réunirent et décidèrent de s'y rendre, mais pour faire nombre il fallut que le vicair les accompagnât.

Où la belle journée, les chaudes sympathies qu'ils rencontrèrent à Cahors chez cette belle jeunesse pompadour; quels beaux discours ils entendirent et quel bon repas ils firent à l'hôtel!

C'est, croyons-nous la meilleure chose qui fut savourée, ce repas auquel les jeunes catholiques ainsi que leur guide-vicair de Gramat firent grand honneur.

Et puis, la belle promenade qui fut faite à travers les rues de Cahors en compagnie des galeux commis de sacristie pas malins pour deux sous, mais si gentils, si séduisants.

Ces jeunes catholiques de Gramat voudraient organiser bientôt un congrès: mais voilà, ils ne sont plus assez nombreux, et puis pour recevoir les distingués membres de Cercle de Cahors, brrr, c'est qu'il faut être... chic.

Et puis à Gramat, qui fera le discours de réception! Le vicair peut-être: à part lui, personne dans le groupe n'a assez d'éloquence pour soulever l'enthousiasme.

Enfin, nous affirmer-t-on, on aviserait; mais qu'on le sache bien, les jeunes catholiques de Gramat sont contents de leurs pschutteux collègues de Cahors qui leur ont fait faire ainsi qu'à leur vicair, un excellent repas à l'hôtel et leur ont permis de faire la belle jambe sur les boulevards de Cahors — cette ville sectaire où l'on a supprimé les processions....

Soulomès. — Incendie, acte de courage. — Nous avons déjà relaté l'incendie qui s'est produit dimanche dans notre commune, mais nous croyons utile de noter l'acte de courage accompli par M. Martin.

Dimanche, 29 courant, vers 3 heures du matin, étant en chemin pour aller voir un de ses oncles, M. Martin Urbain de Soulomès, vit tout à coup de la fumée et des flammes sortir du toit d'une grange qui se trouvait à 3 ou 400 mètres de la commune. Instantanément il se rappela que dans cette grange habitait un vieillard malade, âgé de 79 ans, nommé Jean Cazard. Courir à cette grange en criant: « au secours! pour donner l'alarme, fut l'affaire d'un instant.

Un spectacle horrible s'offrit alors à ses yeux. Il vit le vieillard hâletant, assis par terre à côté de la porte entrouverte — les forces lui ayant manqué pour en franchir le seuil — criant d'une voix lamentable: « ah, mourir diou! mé brull! »

En effet, les manches de sa chemise et son caleçon étaient en feu, incendiés par les flammèches se détachant du toit couvert de chaume. Le sortit et lui enleva ses vêtements sombres, fut l'affaire d'un clin d'œil. Il chargea sur ses épaules robustes le vieillard couvert de

brûlures, et le porte chez son neveu qui habite dans la commune. Il était temps, quelques secondes plus tard, le pauvre homme était carbonisé. Des soins empressés lui furent prodigués, mais une maladie incurable et son grand âge; font de l'espérer de son état.

Les habitants réveillés en sursaut, tout éffarés, arrivent en courant sur le lieu du sinistre, mais trop tard pour pouvoir porter quelques secours utiles. Une heure après il ne restait de la grange que des décombres fumants, ainsi que de celle d'un voisin nommé Besse. Heureusement que le vent venait de l'Est, sans cela la maison de ce dernier qui se trouve à quelques mètres des deux granges sinistrées, aurait été certainement, aussi, la proie des flammes. Aucune de ces granges n'était assurée.

Vailiac. — Comité républicain. — Dimanche dernier les républicains Vailacois se sont réunis pour former un Comité républicain radical; 31 membres sont déjà inscrits et l'on attend incessamment de nouvelles adhésions.

Le bureau que l'on a nommé dès cette première séance, pour 1904, est ainsi constitué:

Président: M. Soucirac Frédéric.
Vice-président: M. Aussel Pascal.
Trésorier: M. Noël Joseph.
Secrétaire: M. Constant Antoine.

Dans notre département, il est urgent que les républicains s'organisent et se réunissent en comités, non seulement en vue des élections, mais surtout pour assurer la propagande franchement démocratique.

Ces comités composés de républicains sincères, se tenant en continu rapport avec le comité central, avec les élus, avec les pouvoirs publics, pourront ainsi rendre de grands services à leurs compatriotes, en signalant les injustices, en attirant l'attention publique sur les faveurs par trop scandaleuses.

Il est donc nécessaire que partout une organisation sérieuse de tous les républicains soit faite.

Et l'on préparera ainsi le triomphe du parti.

Souillac. — A propos de la réunion du 22 mai. — M. Brun, horloger à Souillac, a jugé utile d'adresser au Journal du Lot une lettre de protestation contre certain passage du compte-rendu de la réunion du 22 mai.

Mais quel est donc l'objet de la protestation de M. Brun?

La lecture de ses quarante lignes ne nous donne vraiment aucune indication précise sur les griefs qu'aurait pu formuler M. Brun, mais en revanche, elle dénote un effort intéressant quoique laborieux d'un esprit fin et délicat.

Avez-vous vu la pointe sèche de la boussole? Est-ce assez trouvé? Mais, M. Brun manie l'épigramme comme M. de Lagardère maniait l'épée.

Laissons lui la raillerie mordante et contentons-nous d'éclaircir cette polémique. Nous avons mis M. Brun en cause pour montrer à nos amis socialistes de Souillac quel était le danger de leur politique d'isolement. En se séparant trop brusquement des républicains radicaux et radicaux-socialistes ils devaient rencontrer inévitablement quelques auxiliaires nouveaux, adversaires par principe de tout régime républicain et par conséquent disposés à se solidariser avec ceux, quel qu'ils soient, qui favoriseraient involontairement leurs rancunes politiques.

Nous avons pris M. Brun comme type du réactionnaire heureux de ces petites divisions qui surviennent parfois entre républicains et tout disposé à seconder les desseins de la fraction séparatiste afin de diminuer la force d'un parti qu'il a toujours combattu.

M. Brun ne nous dément pas dans le jugement que nous avons porté à ce sujet et il se contente de répondre que parmi les bonapartistes et les nationalistes, il y a des hommes intelligents et honnêtes; qui donc a prétendu le contraire et avons-nous par hasard jamais affirmé qu'un parti politique quelconque avait le monopole de l'intelligence et de l'honnêteté? M. Brun déplace la question: en parlant de lui, nous avons simplement envisagé l'homme politique connu depuis longtemps par ses tendances rétrogrades et nous n'avons pas fait la moindre allusion à l'homme privé.

Il a saisi cette occasion, inespérée pour lui, de faire connaître aux lecteurs du Journal du Lot, l'élégance de sa prose et la subtilité de son esprit (et, certes ce n'est pas nous qui le regretterons) M. Brun a même saisi l'occasion, et c'est là la pierre de touche d'une intelligence pratique, de se tailler une bonne petite réclame. Il annonce à tous qu'il est horloger et qu'il règle les horloges et les montres.

« Avis aux amateurs! »

En ces temps difficiles, vous savez, les affaires sont les affaires.

Compatriote. — Notre compatriote M. Albert Bonnet, vient d'être nommé vérificateur des poids et mesures à Dijon. Nos félicitations.

VOITURES de LOUAGE

M. PIERRE GUITARD

11, RUE SAINT-ANDRÉ — CAHORS

Tient à la disposition du public, outre le service à volonté pour la ville et les environs, des Voitures de luxe pour

Mariages, Soirées, Visites, etc.

Le service est fait à la journée, à l'heure ou à forfait, et aux prix les plus modérés.

M. GUITARD a continuellement des voitures de remise attelées.

S'adresser à son domicile ou chez **M. Euphrasie IMBERT** dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.

Bulletin Financier

Après un début très ferme, il s'est produit quelques ventes, bien naturelles après le mouvement de ces jours derniers et les cours ont légèrement fléchi. Le 3% qui fermait hier à 97,92 s'est avancé à 98 pour revenir en fin de Bourse à 97,85; l'Amortissable cote 98,25.

Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 590; le Crédit Foncier, 682; le Crédit Lyonnais à 1101.

Nos chemins clôturent: le Lyon à 1315; le Midi à 1150; le Nord à 1738 et l'Orléans à 1405.

Le Suez reste à 4151.
L'Extérieure finit à 85,07; l'Italien à 103,60; le Portugais à 61.

Le Russe Consolidé cote 89,95; le 3% 1891 à 72,50.

Le Turc est à 84,12; la Banque Ottomane, 585.

A propos de la Société Ardoisère de Notheurel, nous rappelons que cette affaire qui se constitue dans des conditions absolument favorables envoie une notice explicative à tous ceux qui lui en font la demande, 22, place Vendôme à Paris.

AU CACHET

Librairie — Papeterie — Musique — Pianos

Madame LOUIS-CAZES

Boulevard Gambetta, 36, CAHORS

Fournisseur des Ponts et Chaussées

et des Administrations

Articles de Bureau, de dessin, de peinture. — Cartes postales (nouvelle édition).

PAPETERIE RICHE — FANTAISIES

MARQUINERIE — MUSIQUE

INSTRUMENTS — EDITIONS — METHODES

SOLFÈGES

Seule dépositaire du solfège populaire

E. VAN DE VELDE

Registres et Extraits des délibérations des Conseils municipaux

L'INSTITUT DES BEGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégaiement

et tous les autres

DEFECTS de PRONONCIATION

le 20 juin

DOCTEUR CHERVIN, Hotel de l'Europe, TOULOUSE.

65 ANNÉES DE SUCCÈ

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISODE LE MOULIN GALANT

XI

Départ

— Un rendez-vous en campagne, par exemple. — Pourquoi se donneraient-ils des rendez-vous, ils peuvent se voir ici à leur aise. — Enfant, dit Rupert, la belle Suzanne ne cédera jamais dans la maison de son mari. Hector guéri partira, et c'est alors qu'il sera dangereux. C'est alors qu'il compromettra celle qu'il aime par mille démarches inconsidérées, c'est alors que les preuves ne manqueront pas, et qu'il faudra agir. — Oui, oui, fit Eustache, vous avez raison, monsieur. Mais, à mon tour, permettez-moi une observation. — Faites.

— Je connais M. Chopin, c'est un agneau lorsqu'il est de sang-froid, mais lorsque la colère s'empare de lui, c'est un tigre. — Eh bien ? — Ne craignez-vous pas pour la vie de votre ami, M. Hector Fayrol. — Thomas Rupert sourit. — Croyez-vous qu'il serait homme votre patron, à tuer sa femme ? — Il l'aime trop pour en arriver là, soupira Eustache. — Alors, mon ami, laissez aller les événements, mon ami s'en tirera comme il pourra, c'est son affaire. — Bien. — Seulement... Eustache qui s'éloignait revint. — Seulement ? dit-il. — Seulement, ajouta le banquier, s'il y avait quelque chose de grave, prévenez-moi par un mot. Voici mon adresse à Paris. — Eustache promit d'écrire, et prit la carte de Thomas Rupert. Quand à celui-ci, il se frotta les mains en se disant : — Maintenant, je puis partir, je les tiens tous !

XII

Explication

Le lendemain matin, la voiture du meunier était attelée, attendant les voyageurs. Thomas Rupert et Gontran remerci-

rent leur aimable hôte, la belle Suzanne, et montèrent dans la voiture. François embrassa sa femme sur les deux joues, malgré une petite résistance de Suzanne qui ne trouvait pas cela de bon goût, puis il prit place près de Thomas. Eustache, transformé en cocher, les conduisit à la station, et devait ramener l'équipage. Nous savons comment Hector et Suzanne, restés seuls, employèrent leur liberté. Retournons donc à Bernard. Ce matin même, le fils de la Biscotte reçut une lettre datée de Paris, qui le surprit étrangement. Voici ce que contenait cette lettre : « Monsieur, « A la suite de certains événements qui vont s'accomplir, j'ai pensé que vous seriez enchanté de quitter le Moulin-Galant pour venir habiter Paris. Je me suis mis en quête d'un logement convenable où votre mère sera bien soignée et où vous pourrez vous livrer à vos études. Ne songez pas à la manière dont vous vivrez là-bas, je me charge de ce soin ; non que je veuille vous faire un don dont votre légitime orgueil aurait le droit de s'offenser, mais vous trouverez en arrivant, soit des élèves en suffisante quantité pour gagner votre existence, soit une autre position qui sera peut-être préférable à celle que je vous

indique. Vous choisirez. « Il est inutile que vous cherchiez à me connaître, vous n'y parviendriez pas. Je ne nommerai cependant le jour où, à mon tour, j'aurai un service à vous demander, certain que je suis dès à présent, de ne pas obliger un ingrat. Venez quand vous voudrez, rue de la Victoire, 36, nommez-vous, le concierge à l'ordre de vous installer dans l'appartement, qui, dès aujourd'hui est le vôtre. « UN AMI. » Cette lettre singulière et inépuisable, qui venait pour ainsi dire au devant des plus secrets désirs de Bernard, le fit tomber dans un dédale inextricable de pensées de toutes sortes. Qui pouvait lui écrire cette lettre ? Quel pouvait être cet ami inconnu ? Mais Bernard ne connaissait personne et n'avait point d'ami capable de faire pour lui les choses annoncées par cette lettre. Cet ami commençait par faire allusion au mariage de Lucienne ; qui donc, à part Thomas Rupert son rival, le père Berthault et le petit Marcel, qui donc connaissait son amour ? amour saint et pur qu'il n'avait confié jusqu'alors qu'à ses étoiles et à Lucienne elle-même. Mais sa vie devenait une énigme en ce moment. Thomas Rupert savait son nom et son origine, il connaissait le secret de la Biscotte, qu'était donc ce

Thomas Rupert pour être si bien instruit. Bernard le soupçonna un instant d'être l'auteur de la lettre, mais la réflexion lui fit rejeter cette supposition. En effet, comment croire que le banquier cherchât à rapprocher de lui celui dont il avait tout à craindre ; celui dont il s'était fait un implacable ennemi. Tout à coup une idée lui vint, idée singulière, idée impossible, mais plus il y pensait, plus il se disait : — Oui, oui, cette lettre vient d'elle. Qui pouvait, plus que Lucienne, désirer sa présence à Paris, qui pouvait mieux qu'elle deviner sa situation ? Personne. Cependant, comment la jeune fille aurait-elle pu, sans quitter le Moulin-Galant, louer et meubler un appartement à Paris, où elle, comme lui, n'avait aucune relation. L'esprit de Bernard se perdait dans ce chaos. Il crut à un piège, mais le piège, s'il existait, était grossier. Dans tous les cas, il lui serait facile d'aller à Paris et de voir ce qu'il y avait de vrai dans les promesses de la lettre. Il ne parla pas de cet incident à sa mère, et écrivit à Lucienne une lettre que celle-ci trouva posée comme par enchantement sur sa table à ouvrage. Il n'y avait pas de suscription sur cet-

te lettre, mais la jeune fille n'hésita pas à croire que ce fut pour elle. — Est-ce un mot de mon tuteur ? se demandait sa raison. — C'est une lettre de Bernard, répondait son cœur. — N'osant l'ouvrir sans savoir, elle appela Rose. — Rose accourut. — Qui a mis là ce papier ? demanda-t-elle. — Quel papier ? mademoiselle. — Ouf, faites l'étonnée, ce ne peut être que vous. — Je vous jure, mademoiselle... — Vous allez mentir. — Oh ! mademoiselle ! — Pourtant ce papier n'est pas venu là tout seul. — Sans doute, à moins que ce soit M. Rupert qui l'ait laissé là hier, en s'en allant. — C'est assez probable, fit Lucienne comme à elle-même ; ce doit être, puisque personne n'est entré ici ce matin. — C'est vrai, il n'est venu que le petit Marcel apporter le lait. — Il n'est pas monté ? — Je ne l'ai pas vu, répondit Rose, qui, de cette façon ne niait ni n'affirmait. — C'est bien, laissez-moi. — Rose se retira, mais nous n'oserions dire qu'elle s'éloigna de la porte. (A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr. Bordeaux-Bastide, Libourne, Contraz, ou Berpigneux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, gerac, Le Buisson, Laval-le-Cèze, Vic-sur-Cère, Neussarou ou Figeac, ou Capdenac, Rodez, Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse. 1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr. Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés. Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Avis

Dans le but de développer le tourisme dans le Massif Central, les Cévennes et les Pyrénées, les Compagnies d'Orléans et du Midi viennent de créer

des Cartes d'excursions donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré sur certaines parties de ces deux réseaux.

C'est le régime de la liberté s'ajoutant au régime du billet à itinéraire fixe tracé à l'avance, qui laissait moins de place à la fantaisie, essence même du tourisme ; c'est une nouvelle application en France du système qui existe déjà pour les Côtes de Bretagne et qui a contribué au succès du voyage d'agrément en Suisse.

Les Compagnies d'Orléans et du Midi ont divisé la région Centre-Pyrénées en cinq zones : A, B, C, D, E.

La zone A, c'est le Cantal et les Gorges du Tarn. La zone B s'étend de Bayonne et Irun à Toulouse, se prolonge jusqu'à Ax-les-Thermes et englobe tous les embranchements situés, au Sud, vers les Pyrénées.

La zone C concerne la partie orientale des Pyrénées depuis Toulouse et Ax-les-Thermes jusqu'à Perpignan et projette une ramification de Narbonne à Montpellier.

La zone D, c'est Bet C réunies, c'est à dire toute la chaîne des Pyrénées et le littoral méditerranéen, depuis Port-Bou jusqu'à Cette et Montpellier.

Quand à la zone E, elle est constituée par la réunion de A et de C, en y ajoutant presque toutes les lignes situées dans l'intervalle ; c'est la véritable zone Sud-Centre.

La carte d'excursion donne droit pour une durée d'un mois : 1^o A un billet d'aller et retour de Paris à la zone choisie, empruntant différents itinéraires, avec faculté d'arrêter aux gares intermédiaires ; 2^o à la libre circulation sur les lignes comprises dans la dite zone.

Les prix totaux de la carte sont ainsi fixés :

Table with 3 columns: Zone, 1^{re} cl., 2^e cl., 3. cl. Zone A: 150 fr, 105 fr, 70 fr. Zone B ou C: 190 fr, 140 fr, 95 fr. Zone D ou E: 230 fr, 170 fr, 115 fr.

Sur ces prix, il est accordé pour les familles une réduction qui va de 10 % pour la deuxième personne, jusqu'à 50 % pour la sixième et les suivantes.

Ces cartes sont délivrées du 15 Juin au 15 Septembre leur durée de validité qui est d'un mois, peut être prolongée d'une durée égale moyennant un supplément.

VOYAGES D'EXCURSIONS AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Le 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de la mer, le prix ci-dessus augmenté de chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 0972 en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de la mer, le prix ci-dessus augmenté de chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 0972 en 2^e classe.

Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1^o à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

2^o à la libre circulation sur cette

ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

3^o à un voyage-retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Transport des denrées EN WAGONS RÉFRIGÉRANTS

La question du transport des denrées en wagon réfrigérant est depuis quelque temps à l'ordre du jour.

La Compagnie d'Orléans qui est au premier rang pour l'alimentation de Paris en viande, volailles, etc., ne pouvait négliger cette amélioration si importante pour le trafic de ces denrées pendant la saison chaude. Dans le but de mettre le plus rapidement possible ces moyens nouveaux à la disposition des expéditeurs de son réseau, elle seconde de tout son pouvoir les efforts d'une Société nouvellement créée laquelle guidée par les avis de la Compagnie, aidée par des locations de wagons aux conditions les plus favorables, organise actuellement sur le réseau ces transports en wagons réfrigérants. Un de ces services, fonctionnant depuis le 1^{er} mai sur la section de Bordeaux à Angoulême et malgré la température exceptionnellement fraîche des premiers jours,

les résultats obtenus sont des plus encourageants pour l'avenir.

D'autres organisations sont en préparation dans le Centre ; tout permet d'espérer le succès de ces premières entreprises et le développement prochain sur les lignes de la Compagnie d'Orléans au grand profit de l'agriculture, d'un mode de transport qui facilitera l'été, le trafic périssables, gâtés, non même arrêté tout à fait par les chaleurs.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BIILTS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS. VALIDABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

ÉTUDE DE M^e Camille AUTEFAGE

LICENCIÉ EN DROIT AVOUÉ A CAHORS 10, Cours de la Chartreuse, 10 (Ancienne étude DELB. EIL)

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE au plus offrant

et DERNIER ENCHÉRISSEUR en un seul lot de biens immeubles situés dans la commune de CAHORS.

L'adjudication aura lieu le mardi VINGT-HUIT JUIN mil neuf cent quatre à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors au Palais de Justice de la dite ville à une heure de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en vertu de la gosse d'office en forme exécutoire d'un acte de vente retenu par M. Paul AGAR notaire à Cahors le six septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré. Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e SERRES huissier à Cahors en

date du trente mars mil neuf cent quatre, enregistré, dénoncé et transcrit avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le douze avril mil neuf cent quatre, volume 175 N^o 33 et 34.

Et encore en exécution d'un jugement rendu le 24 mai mil neuf cent quatre par le Tribunal Civil de Cahors, lequel donnant acte à M^e Camille AUTEFAGE des lectures et publications du Cahier des charges a fixé la vente au vingt-huit juin prochain.

Et qu'aux requêtes poursuivies et diligences de Madame Eugénie MOLINIÉ, veuve LACROUZ, propriétaire, sans profession, demeurant et domiciliée à Cahors, rue des Elus, numéro 8.

Ayant M^e Camille AUTEFAGE, pour avoué constitué, près le Tribunal Civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de Jean ROSSIGNOL, plâtrier et de dame Marie DELTHEIL, son épouse, sans profession, demeurant ensemble antrefois à Cahors, rue Darnis, numéro 11 et actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mardi VINGT-HUIT JUIN mil neuf cent quatre, à une heure de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION DES Biens à vendre BIENS IMMEUBLES situés dans la commune de Cahors 1^o Une maison et chai, situés dans

la ville de Cahors, rue Darnis, numéro 11, aujourd'hui rue Rousseau, formant les numéros 2169 et 2170 section N du plan cadastral de la commune de Cahors, d'un revenu net de soixante-sept francs cinquante centimes. Ces maisons et chai qui formaient autrefois deux maisons distinctes sont construits en pierres à chaux et à sable couverts en tuiles canal à un tombant d'eau. Ils comprennent le chai au rez-de-chaussée en une seule pièce avec entrée par un grand portail et une autre pièce au rez-de-chaussée, avec cave voutée au-dessous ; un escalier en bois établi à l'intérieur part du rez-de-chaussée et dessert les étages supérieurs, un premier étage composé de deux pièces, une cuisine et une chambre, percées chacune d'une fenêtre donnant sur la rue Rousseau ; et un second étage avec ouvertures sur la dite rue Rousseau, divisé en deux pièces, chambre et grenier. Ses confrontations sont avec rue Rousseau, maison de Monsieur Gibert, le tout en vertu de baux verbaux.

2^o Sol de chai situé au même lieu, formant le numéro 2170 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ quarante centiares, première classe et d'un revenu net de un franc trois centimes.

3^o Sol de mai-on situé au même lieu, formant le numéro 2169 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ trente centiares, première classe et d'un revenu net de soixante-dix sept centimes.

Les immeubles ci-dessus décrits, sont joints et exploités savoir : le chai loué à M. Belval Antoine, limonadier à Cahors, et le reste de la maison loué à M. Delmas Gérard, typographe à Cahors, le tout en vertu de baux verbaux.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de cinq cent dix francs, c.

Les frais faits jusqu'au jour de la vente viendront en diminution du prix de l'adjudication.

NOTA. — Il est en outre déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance. Pour extrait certifié conforme. Cahors le trois juin mil neuf cent quatre. L'avoué poursuivant, Camille AUTEFAGE. Enregistré à Cahors le juin mil neuf cent quatre, folio case n^o 100 franc quatre-vingt-huit centimes. Le receveur, Signé : LACHAISE.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de cinq cent dix francs, c.

Les frais faits jusqu'au jour de la vente viendront en diminution du prix de l'adjudication.

NOTA. — Il est en outre déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le trois juin mil neuf cent quatre.

L'avoué poursuivant, Camille AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors le juin mil neuf cent quatre, folio case n^o 100 franc quatre-vingt-huit centimes.

Le receveur, Signé : LACHAISE.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e Camille AUTEFAGE, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges qui, comme tous les autres avoués près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Anti-Anémique de J. Filhol

Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25

De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches. Peut être employé par les personnes les plus délicates.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS DEPOT ET PRÉPARATION : PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS P. ORLIAC, Pharmacien de 1^{re} classe, gendre et successeur.

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée Tous les travaux sont garantis sur facture Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE Manufacture à Paris 66, Rue de Bondy LA MARQUE DÉPOSÉE DE FABRIQUE ENVOI FRANCO DU CATALOGUE Notre représentant à Cahors est M. Mandell fils, Bd Gambetta, 26.